

## Rapport annuel d'information sur les cinq premiers intermédiaires sélectionnés pour la transmission des ordres en gestion sous mandat

Première publication : 30/04/2018. Dernière mise à jour : 26/07/2018

### Identité des cinq premiers intermédiaires sélectionnés pour la passation des ordres en gestion sous mandat<sup>1</sup>

1

Catégorie d'instruments	Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non				
Cinq premières plate-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE (code LEI : 969500OCY8KZTP2CB380)	47,1%	0,7%	Non applicable	Non applicable	0%
NATIXIS SA (code LEI : KX1WK48MPD4Y2NCLUIZ63)	52,9%	99,3%	Non applicable	Non applicable	0%

2

Catégorie d'instruments	Instruments de dette - Obligations				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Oui				
Cinq premières plate-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE (code LEI : 969500OCY8KZTP2CB380)	100,0%	100,0%	Non applicable	Non applicable	0%

3

Catégorie d'instruments	Instruments financiers structurés				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Oui				
Cinq premières plate-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE (code LEI : 969500OCY8KZTP2CB380)	100,0%	100,0%	Non applicable	Non applicable	0%

4

Catégorie d'instruments	Produits indiciaires cotés (ETP) [fonds indiciaires cotés (ETF) uniquement]				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Oui				
Cinq premières plate-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE (code LEI : 969500OCY8KZTP2CB380)	100,0%	100,0%	Non applicable	Non applicable	0%

<sup>1</sup> Les données sont établies sur la base des ordres passés sur le premier trimestre 2018

## Analyse du suivi de la qualité d'exécution obtenue

VEGA Investment Managers n'exécute pas directement ses ordres face au marché : elle agit donc dans le cadre de la meilleure sélection des intermédiaires. À ce titre, VEGA Investment Managers a mis en place des procédures de « meilleure sélection » des négociateurs et intermédiaires (pouvant, le cas échéant, agir en qualité de contreparties) en charge de l'exécution de ses ordres. Des procédures de contrôle visent à s'assurer que ces négociateurs et intermédiaires obéissent aux principes de « meilleure exécution » découlant de la Directive MIF.

**a) Importance relative accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans l'évaluation de la qualité de l'exécution**

Les intermédiaires sont sélectionnés par VEGA Investment Managers notamment sur leur capacité à accéder à la plus large liquidité possible, sur la base :

- des caractéristiques de l'ordre concerné,
- des caractéristiques des instruments financiers qui font l'objet de cet ordre,
- des caractéristiques des lieux d'exécution vers lesquels cet ordre peut être acheminé,
- des objectifs de la politique d'investissement et des risques spécifiques des portefeuilles gérés (mandat de gestion, OPCVM, FIA).

Dans son évaluation de la qualité de l'exécution, VEGA Investment Managers prend également en compte le prix d'exécution et les coûts liés dans l'intérêt de minimiser les coûts totaux pour le client final.

**b) Éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs intermédiaires utilisés pour la transmission des ordres**

Les intermédiaires Natixis Asset Management Finance et Natixis SA sont des filiales du Groupe BPCE.

Afin de respecter le principe réglementaire de primauté de l'intérêt de ses clients, porteurs ou actionnaires de ses OPCVM ou FIA, VEGA Investment Managers a mis en place une politique et des procédures visant à prévenir les situations de conflits d'intérêts et visant à y remédier. Pour ce faire, VEGA Investment Managers a mis en place des mesures organisationnelles et des barrières à l'information physiques et juridiques avec les entités de son groupe.

Un contrôle permanent des activités et du dispositif permet de s'assurer que les risques de conflits d'intérêts avérés sont maîtrisés.

**c) Accord particulier conclu avec des intermédiaires sélectionnés pour la transmission des ordres ou des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus**

VEGA Investment Managers n'a conclu aucun accord de ce type.

**d) Facteurs ayant conduit à modifier la liste des intermédiaires sélectionnés dans la politique d'exécution de l'entreprise**

VEGA Investment Managers n'a pas modifié la liste de ses intermédiaires sélectionnés pour la transmission des ordres.

**e) Manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients**

Les ordres sont exécutés de manière identique indépendamment de la catégorie de clients.

**f) Autres critères privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients**

Au-delà des critères cités en a), VEGA Investment Managers demande à ses intermédiaires de tenir compte, dans le choix des lieux d'exécution, de la rapidité, de la qualité et du coût de règlement-livraison associé.